



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83369

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la Conférence de la ruralité.

Texte de la réponse

La conférence de la ruralité avait été créée par l'article premier de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (LDTR) afin de suivre la mise en oeuvre des dispositions de cette loi. La composition de la conférence comportait des membres du Parlement, des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises publiques et des représentants des secteurs économiques, associatifs et familiaux du milieu rural, soit une cinquantaine de membres. Présidée, selon la loi, par le ministre en charge des affaires rurales, la conférence ne s'est tenue qu'à deux reprises, en mars 2006 et en février 2007, au ministère de l'agriculture. En leur temps, ces deux réunions ont essentiellement consisté en une information des membres de la conférence sur l'avancement de politiques en lien avec les objectifs poursuivis par la LDTR. La conférence n'a pas émis de propositions spécifiques. La conférence de la ruralité n'était dotée ni de moyens budgétaires ni de personnels dédiés. Au vu de sa désuétude, la décision a été prise en 2012 de supprimer la conférence de la ruralité.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83369

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Logement, égalité des territoires et ruralité

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4933

Réponse publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6529